

ON S'ABONNE. A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include: 7 Dim... Quinquagés., 8 Lundi... s. Jean., 9 Mardi... s. André., 10 Mercur... Les Cendres.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉPART. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include: Gramat, Figeac, Brives, Tulle; Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux); Libos (Paris, Limoges, Périgueux); Montauban (Caussade, Toulouse); Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat); Cabrerets (St-Géry); Castelnau-de-Montratier (Limogne).

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 3 Février 1864.

BULLETIN

Après une discussion qui a rempli dix-neuf séances, le Corps législatif a voté, le 29 Janvier, l'Adresse en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture de la session. Elle a été adoptée par 234 voix contre 12. La députation chargée de la présenter à l'Empereur, a été reçue dans la salle du Trône, lundi, à une heure de l'après-midi. Le président et les membres du bureau du Corps législatif étaient à la tête de cette députation.

L'Empereur avait à sa droite et à sa gauche auprès du Trône : S. A. I. Mgr. le prince Napoléon, S. A. Mgr. le prince Lucien Murat; les grands officiers de la couronne, les officiers de la maison de l'Empereur, les ministres, et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux présents à Paris, entouraient également Sa Majesté. — Son Exc. M. le duc de Morny, président, a donné lecture de l'Adresse, et l'Empereur a répondu en ces termes :

Monsieur le Président,

L'Adresse qui m'exprime l'approbation du Corps législatif me touche profondément. Les discussions sur la vérification des pouvoirs et sur l'Adresse ont été longues et approfondies et quoiqu'elles aient pris aux affaires près de trois mois, elles n'ont pas été sans utilité. Quels sont, en effet, pour tout esprit impartial, les résultats définitifs de ces débats ? Les accusations habilement répandues, réduites à néant; la politique du gouvernement mieux appréciée; une majorité plus compacte et plus dévouée au maintien de nos institutions.

Ce sont là de grands avantages obtenus; car, après l'infuctueux essai de tant de régimes différents, le premier besoin du pays est la stabilité. Ce n'est pas sur un terrain sans consistance et toujours remué qu'on peut fonder quelque chose de durable. Que voyons-nous en effet depuis soixante ans ? la liberté ne devient entre les mains des partis qu'une arme pour renverser. — De là, d'incessantes fluctuations; de là, tour à tour le pouvoir succombant sous la liberté, et la liberté succombant sous l'anarchie. Il ne doit plus en être ainsi et l'exemple des dernières années prouve que l'on peut concilier ce qui a paru depuis si longtemps inconciliable.

Le progrès vraiment fécond est le fruit de l'expérience, et sa marche ne sera pas hâtée par de systématiques et injustes attaques, mais par l'union intime du gouvernement avec une majorité que le pa-

triotisme inspire et qu'une vaine popularité ne séduit jamais.

Attendons de la concorde et du temps, les améliorations possibles; que l'espoir trompeur d'un mieux chimérique ne compromette pas sans cesse le bien présent que nous avons à cœur de consolider ensemble. Restons chacun dans notre droit: vous, en éclairant et contrôlant la marche du gouvernement; moi, en prenant l'initiative de tout ce qui est utile à la grandeur et à la prospérité de la France.

Cette réponse a produit le meilleur effet sur les membres de la députation, qui l'ont accueillie aux cris de: Vive l'Empereur!

D'après les plus récentes nouvelles de Berlin, on peut croire que ni les démarches diplomatiques, ni les projets comminatoires ne détourneront l'Autriche et la Prusse du projet d'occuper le Schleswig. D'un autre côté, la ferme résolution prise par le gouvernement Danois de défendre ses droits sur cette province, ne permet pas de douter que l'invasion sera repoussée les armes à la main.

Voilà ce qui se dit en Allemagne; on ajoute que la Prusse se propose de garder le Schleswig et le Holstein avec l'aide de l'Autriche, en offrant à celles-ci de garantir ses possessions italiennes. Les sympathies se réveillent en Suède et en Norvège pour les Danois; des collectes se font à leur profit et des comités de secours s'organisent.

A Turin, le Sénat a approuvé la loi sur la répression du brigandage. Le ministre a ajouté que, dans le cas de graves événements, on pourrait sans danger retirer une partie des forces militaires qui se trouvent dans les provinces méridionales pour renforcer l'armée.

On mande de Rome qu'une proclamation du comité national invite les Romains à s'abstenir des spectacles du carnaval.

Les hostilités ne seront pas interrompues en Pologne. Une proclamation du comité révolutionnaire de Varsovie fait savoir que les opérations militaires ont recommencé le 1er février. Chaque chef de bande a dû rappeler ses hommes en congé et les réunir aux endroits indiqués par les commandants supérieurs.

La crise ministérielle continue en Belgique. MM. de Theux et Dechamps, consultés par le roi, ont décliné définitivement l'offre du pouvoir dans les circonstances actuelles.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 3 février 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MÜHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

VI

Une victoire de la diplomatie.

(Suite.)

Ma mission la plus sacrée est de conserver la paix, afin que les blessures de mon peuple se cicatrisent, et je ferai, pour éviter la guerre, tout ce qui sera compatible avec mon honneur et avec ma conscience!

Madame, en politique il n'y a pas de conscience, c'est l'intérêt seul qui décide. Que la Pologne succombe si ses forces vitales sont épuisées, si son heure est venue! Nous n'avons à penser qu'à nous-mêmes, qu'à la paix, au bonheur et à la grandeur de l'Autriche.

Eh bien, soit, dit Marie-Thérèse en poussant

La reproduction est interdite.

un soupir. Pourtant l'avenir qu'on réserve à la malheureuse Pologne me déchire le cœur. Vous pouvez vous retirer, prince; je vous tiendrez parole, et notre entretien demeurera un secret que je ne trahirai à personne!

Restée seule, l'impératrice se mit à se promener à pas lents; sa physionomie expressive trahissait les profonds soucis et la vive inquiétude qui remplissaient son âme.

Je vois leur mobile, se dit-elle; Joseph a soif de conquêtes, et Kaunitz désire lui être agréable. Ils ne veulent pas que la Russie et la Prusse profitent seules des malheurs de la Pologne; ils aspirent à leur part du butin! Ils vont chercher à me convaincre que cela est juste, que je ne dois consulter que l'intérêt de mon Autriche et de ne pas écouter ma conscience et mon cœur. Et pourtant il est lâche et perfide de dépouiller un malheureux incapable de se défendre. Il me faudra céder pourtant pour avoir la paix dans ma maison et pour éviter une guerre européenne. Mais je frissonne, car ce sont là des projets coupables! J'éprouve le besoin de soulager mon cœur, de m'entretenir avec Dieu.

Elle sonna et fit appeler son confesseur.

VII

La vie de Varsovie.

La comtesse Wielopolska, richement parée, était seule dans son appartement. Elle allait et venait avec agitation, s'arrêtant parfois devant une grande glace de trumeau pour s'y regarder, courant à la fenêtre à chaque roulement de voiture qu'elle entendait, puis la quittant d'un air désappointé.

Comme il tarde aujourd'hui! dit-elle à voix basse et avec un soupir. Peut-être a-t-il oublié sa promesse. Mon Dieu, mon Dieu, il ne m'aime pas! Je n'aurai jamais d'empire sur lui, il ne sauvera point

De divers côtés, on reçoit la confirmation de la défaite complète et décisive du parti Juariste et de la fuite de Jurez lui-même. Ses troupes ont été mises en déroute sur tous les points où elles ont engagé la lutte, à Morelia, à Villadolid, à San Luis de Potosi. Les généraux Marquez et Mejia ont transmis à Mexico des bulletins constatant non-seulement la fuite de l'ennemi, mais la capture de l'artillerie, des parcs et du matériel des corps qui leur étaient opposés. Un grand nombre de prisonniers sont entre les mains des vainqueurs.

Les détails extraits du Moniteur, sur ces dernières rencontres, font ressortir un fait moral considérable, c'est la discipline, la constance et la solidité que les troupes impériales mexicaines ont déployé dans ce combat, où, sans l'appui direct de nos soldats, elles ont vaincu et dispersé un ennemi supérieur en nombre. San Luis de Potosi a été occupé le 24 décembre.

L'état sanitaire est satisfaisant à la Vera-Cruz et sur toute la côte.

Le bombardement de Charleston continue. La flotte fédérale se prépare à résister à l'attaque que doivent tenter les steamers confédérés. Les confédérés élèvent des défenses à l'intérieur du fort Sumter. Le général Gilmore a provisoirement suspendu les opérations du siège et a transféré son quartier général à Hilton-Head où une expédition est préparée pour un point inconnu.

Les journaux du Sud annoncent le débarquement des fédéraux à Morthead, dans la Caroline du Nord.

Pour extrait: A. LAYTOU, imp. du Journal du Lot, rue de la Mairie, 6.

P. S. L'entrée de l'armée austro-prussienne dans le duché de Sleswig est, depuis hier, un fait accompli. L'invasion s'est opérée de deux côtés. La France, bien que simple spectatrice, n'en déplore pas moins la tournure que prennent les événements, et c'est avec une profonde douleur qu'elle verra, si le sort en est jeté, un conflit, qui aurait pu être terminé par la modération et la sagesse, amener l'effusion du sang et tous les malheurs de la guerre chez des nations amies.

(Constitutionnel.) PAULIN LIMAYRAC.

La session de la Chambre est prolongée jusqu'au 5 avril. Lecture du décret a été faite aujourd'hui en séance par M. de Morny.

La Pologne, car il a le cœur froid... Et pourtant, ajouta-t-elle bientôt, il repose si souvent sur moi un regard enflammé, je sens si souvent trembler sa main quand elle presse la mienne, et ses visites quotidiennes me disent qu'il se plaît auprès de moi. Hélas! et sa présence me fait oublier parfois ce que je veux; elle me fait perdre de vue le plan que j'ai formé; et tout abandon, tout amour... Non, non, je ne veux pas nourrir ces pensées, je n'en ai pas le droit! Ma vie et mon cœur sont voués à ma patrie; nul autre sentiment, nul autre désir ne doivent y trouver place!

Arrière, rêves de jeune fille! Elle s'interrompt et prête l'oreille, car une voiture s'arrêtait devant la maison et la sonnette retentissait.

Le voici! le voici! le voici! murmura-t-elle haletante, en tournant vers la porte ses regards brûlants.

La porte s'ouvrit en effet, mais pour livrer passage à une jeune dame d'une admirable beauté, resplendissante de toilette, le cou et les bras ornés de brillants.

La comtesse Zamojska! s'écria avec surprise la comtesse Wielopolska, en allant au-devant d'elle.

Pourquoi donc cet accueil froid et cérémonieux, ma chère Anna? demanda la visiteuse avec un rire joyeux. Ne suis-je plus tout bonnement ta petite Luschinka, comme tu me nommais à la pension, et ne nous y sommes-nous pas juré amitié et fidélité éternelles?

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.) Vienne, 1er février. Le gouvernement suédois a protesté à Vienne, et à Berlin contre la décision prise par les deux grandes puissances allemandes.

Hambourg, 1er février. Les fils télégraphiques sont coupés jusqu'à la frontière du Schleswig.

Rendsbourg, 1er février. La tête des colonnes autrichiennes arrive à ce moment devant le fort de la Couronne, qui est encore occupé, mais qui sera probablement évacué.

Le corps autrichien passe aujourd'hui l'Eider, sur l'ordre donné par le feld-maréchal Wrangel au comte de Gablenz de marcher en avant.

Londres, 1er février. Les consolidés ont baissé à 90 à la nouvelle du passage de l'Eider par les troupes austro-prussiennes.

Les avis de Bombay, du 8 janvier, constatent une baisse notable du change, 21 3/8.

Kiel, 1er février. Les Prussiens ont passé l'Eider et sont entrés en Schleswig, par Eberhornforden.

Les autrichiens, après avoir contourné la forteresse de Rendsbourg, sont entrés ce matin dans les ouvrages couronnés, que les Danois ont évacués après une légère escarmouche.

Kiel, 1er février. Les troupes ont été rassemblées ce matin à cinq heures et à sept heures elles ont franchi la frontière du Schleswig.

Le quartier général se trouve à Gettorf. Copenhague, 1er février. Le feld-maréchal Wrangel a sommé hier le général de Meza d'évacuer le Schleswig.

Le général danois a répondu qu'il avait l'ordre de défendre par les armes le territoire du duché.

Le président du conseil, M. Mourand, est parti avec le roi pour l'armée.

Londres, 1er février. Le Morning-Post considère comme certain que les troupes austro-prussiennes forceront les Danois à abandonner le Danemark et que, dans une quinzaine de jours, le Schleswig sera en leur pouvoir.

L'Angleterre, ajoute le Post, pourrait envoyer une escadre et des soldats dans un mois seulement. Mais s'il est certain que les Allemands réalisent leur projet, il ne l'est pas moins que cette conduite provoquera une coalition des puissances qui demanderont une réparation terrible aux perturbateurs de la paix européenne.

La feuille officielle contient le rapport suivant à l'Empereur :

Sire, J'ai l'honneur de soumettre à l'Empereur les résultats de la souscription publique à l'emprunt de 300 millions, autorisé par la loi du 30 décembre 1863.

nous avons toutes les deux quitté le pensionnat pour nous marier, tu n'étais pas plus jolie qu'aujourd'hui. Et moi, ai-je donc changé? Au moins, tu le vois, mon cœur est resté le même, et à peine, en arrivant ici, ai-je appris de madame de Salmour que tu es à Vienne, et que je m'empresse de venir te voir. Ah! j'ai toujours tant regretté que ta famille se soit mêlée de politique et t'ait rendu l'existence si triste. Quelle folie à ton mari de se suicider, et cela juste la veille d'un bal masqué organisé par le roi, et où le comte devait faire partie de quadrille de Sa Majesté!

Où, murmura la comtesse comme se parlant à elle-même, le roi, mon mari, le général russe Repnin, qui venait de faire mettre à mort cent nobles Polonais, et le russe Branicki, qui prenait plaisir à incendier nos villages, voilà quels étaient les danseurs de ce quadrille.

Que ton mari a dérangé d'une façon si peu courtoise, et qui n'aurait pas pu avoir lieu du tout, si M. de Bibezkoi ne s'était proposé bien vite pour quadrille et n'avait passé toute la nuit à étudier les figures. Cavalier très-aimable vraiment, ce de Bibezkoi!

Un Russe!

Eh bien, que nous importe, à nous autres femmes, de quelle nation sont ces messieurs, pourvu qu'ils nous plaisent et sachent nous faire agréablement leur cour? Dis donc, ma chère, n'as-tu pas encore renoncé à la politique, et es-tu toujours passionnée pour ces enragés patriotes qui remplissent notre malheureux pays de cris si sauvages et d'invocations si discordantes à la liberté?

Tu sais que le comte Paek était le meilleur ami de mon père, et que je l'aime et l'honore comme mon père.

Ah! le comte Paek, le chef des confédérés de Bar, dit la comtesse Zamojska avec indifférence. Je t'en prie, chère Anna, ne parlons pas politique; rien

Le prix d'émission de rentes 3 % a été fixé par le décret du 12 janvier 1864 à 66 fr. 30 cent., avec ouissance du 1er janvier courant, payable en dix termes égaux dont le dernier est exigible le 21 novembre prochain.

Pour réaliser les 300 millions et les 45 millions nécessaires aux frais d'escompte et au paiement des arrérages pendant l'année 1864, il a fallu émettre 14,253,393 fr. de rentes.

La souscription a été ouverte le lundi 18 et close le lundi 25, à trois heures.

Il a été souscrit 219,321,536 fr. de rentes par 542,061 personnes, dont 134,103 à Paris, 407,956 dans les départements.

Bien que l'administration ait encore quelques renseignements à recueillir, les chiffres que je vais placer sous les yeux de Votre Majesté ne seront pas sensiblement modifiés.

Les souscriptions de 6 fr. de rentes déclarées irréductibles s'élèvent à 2,409,366 fr. de rentes.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 12 janvier, les souscriptions qui, par suite de la réduction proportionnelle auraient été ramenées à moins de 6 fr. de rentes sont admises pour ce chiffre. Dans cette catégorie se trouvent les demandes de 10 à 120 fr. de rentes. Elles représentent une somme de 3,372,390 fr. de rentes demandées par 148,830 personnes, et figurent dans la répartition pour 712,980 fr. de rentes.

Soit un total de rentes irréductibles de 3,122,346 fr. de rentes, ce qui réduit à 11,131,047 fr. les rentes à répartir entre les autres souscriptions.

Chaque souscripteur aura donc droit à 5 fr. 21 c. de rentes par chaque 100 fr. de rentes qu'il aura demandés.

Au moment de l'émission de l'emprunt, le taux élevé de l'intérêt et les restrictions que la Banque de France a dû s'imposer pour les avances sur valeurs m'ont décidé à admettre, concurremment avec les espèces et pour les souscriptions importantes, le dépôt direct, à titre de garantie, de rentes sur l'Etat et de bons du Trésor.

Malgré cette facilité, les versements effectués dans les caisses publiques se sont élevés à 230 millions.

Une somme plus considérable retirée de la circulation aurait gêné le mouvement des affaires.

Afin de diminuer les effets d'une trop grande concentration de capitaux, j'ai autorisé, dès le 26 janvier, le remboursement des neuf dixièmes des sommes versées par les souscripteurs de 3,000 fr. de rentes et au-dessus.

La liquidation définitive de chaque souscription ne sera terminée que vers le 15 février. A cette époque, les récépissés provisoires seront échangés contre des certificats d'emprunt négociables.

Le Trésor remboursera en même temps l'excédant de leurs versements sur le premier dixième du prix de l'emprunt aux souscripteurs qui ne préféreront pas user du droit qui leur est accordé par l'article 8 de l'arrêté du 12 janvier d'affecter cet excédant aux termes ultérieurs.

Les ressources que l'emprunt a procurées au Trésor sont plus que suffisantes pour assurer les services publics et la réduction successive des bons du Trésor en circulation. Elle me permet, en outre, conformément à l'article 7 de mon arrêté, de suspendre, à partir d'aujourd'hui, la faculté de payer par anticipation les termes non échus de l'emprunt.

L'empressement avec lequel le pays a répondu à l'appel qui lui a été fait est une nouvelle preuve de sa confiance dans le gouvernement de l'Empereur et de la sécurité qu'inspire à tous le crédit de la France.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-dévoué sujet.

Le Ministre des finances, ACHILLE FOULD.

Ce 29 janvier 1864.

n'est plus ennuyeux, et je ne conçois pas qu'une femme puisse y prendre plaisir. Mon Dieu, il y a tant d'autres choses bien plus importantes pour nous. Par exemple, comment s'amuse-t-on à Vienne? Quelle vie mènes-tu? As-tu une cour nombreuse? Vas-tu à beaucoup de bals?

— Me crois-tu donc assez vile et assez dénaturée pour danser pendant que la Pologne souffre? demanda la comtesse avec une noble indignation.

Son amie éclata de rire.

— Ah! voyez donc cette nouvelle Jeanne d'Arc, qui veut remettre en honneur l'héroïsme polonais! Je l'assure, ma belle Anna, que nous n'avons jamais donné plus de bals et de fêtes brillantes à Varsovie que dans ces deux dernières années, depuis que les beaux régiments russes y tiennent garnison et que leurs officiers paraissent à la cour de notre bon roi.

— Vous avez dansé! dansé avec les officiers russes, qui, la veille peut-être, avaient répandu le sang de vos frères, de vos proches, ou les avaient traînés dans l'obscur cachot! Vous avez dansé, pendant que le peuple polonais se lamente, se plaint et se désespère!

— Ah! bah, ne parlez pas du peuple! Le peuple n'est qu'une canaille sale et stupide, qui ne vaut pas mieux que le bétail et qui n'est pas digne qu'on le traite mieux. Où est le peuple polonais? Je n'en connais pas. A moins que tu ne donnes ce nom à nos serfs, ou à nos ivrognes de paysans, ou bien encore à ces bandes de brigands formées de la lie de la population de tous les endroits, et qui infestent maintenant jusqu'aux environs mêmes de Varsovie.

— Tu as raison, ne causons pas politique, dit Anna avec un soupir. Parle-moi de Varsovie, de la cour, de tes amis!

Elle conduisit Luschnika au divan et y prit place à côté d'elle.

— Ainsi tu voudrais bien apprendre un peu de

Le rapport adressé à l'Empereur par Son Exc. M. le ministre des finances constate les prodigieux résultats de l'emprunt.

Il fallait, pour couvrir 315 millions de francs, émettre, au taux de 66 francs 30 cent. 14,253,393 francs de rentes.

Les rentes souscrites s'élèvent à 219,321,536 fr. qui représentent 4,847,005,945 fr. 60 c. en capital.

C'est quinze fois et un tiers le capital demandé.

Le nombre de souscripteurs est de 542.061 Il avait été pour le premier emprunt de 250 millions, de 99.224

Pour l'emprunt de 500 millions, 180.480

Pour celui de 750 millions, de 316.976

Enfin pour celui de 520 millions de 1859, de 690.230

On voit que, si le nombre des souscripteurs à l'emprunt de 300 millions dépasse des deux tiers le nombre des souscripteurs à l'emprunt de 750 millions, il est inférieur d'un cinquième au nombre des souscripteurs à l'emprunt de 1859; cette différence s'explique aisément par la suppression des souscriptions de listes dont l'abus avait été si flagrant pendant le dernier emprunt.

Il s'en faut d'ailleurs que cette légère diminution dans le nombre des souscripteurs ait affaibli l'importance des sommes souscrites.

Elles s'élèvent comme nous l'avons dit, en 1864 à 4.847.005.945 60

Elles s'élevaient en 1859 à 2.509.639.193 31

Pour l'emprunt de 750 millions, à 3.652.724.135 30

Pour celui de 500 millions, à 2.198.353.169 99

Et pour celui de 250 millions, à 468.315.400 »

Il ressort de ces chiffres que les sommes accordées ont été relativement aux sommes demandées :

En 1854 comme 53 est à 100

En 1855 1^{er} E. — 23 —

— 2^e E. — 21 —

En 1859 — 21 —

En 1864 — 6 —

De sorte que la réduction supportée par les demandes a été

En 1854 de 47 0/0

En 1855 1^{er} E. — 77 0/0

— 2^e E. — 79 0/0

En 1859 — 79 0/0

En 1864 — 94 0/0

Les chiffres qui précèdent attestent une puissance financière sans exemple dans l'histoire des nations; elle ne pouvait se manifester que sous un gouvernement national et populaire, qui, représentant toutes les forces vives du pays, a su, dans l'ordre financier, trouver une application nouvelle de sa formule politique, et a créé le suffrage universel des capitaux.

La réalisation de l'emprunt de 300 millions, au milieu de circonstances extérieures très-difficiles, a été, il faut le reconnaître, singulièrement facilitée par d'habiles mesures où l'on a reconnu l'expérience pratique et la précision d'idées qui distinguent Son Excellence M. Achille Fould. Plus de quatre milliards ont été souscrits sans avoir déplacé plus de 230 millions de francs. Dès aujourd'hui le Trésor se trouve en mesure de procéder successivement au remboursement de ses bons en circulation, et cela sans anticiper sur les termes de l'emprunt, échelonnés, comme on sait, en dix

chronique scandaleuse? Ah! ma chère, il n'en manque certes pas, car on mène une vie très-gaie et très-amusante à notre cour de Varsovie. Le roi est toujours un fort beau cavalier, et, en dépit de l'impératrice Catherine, son cœur est encore assez inflammable. Tu connais sa liaison avec la belle comtesse Kannizka! Eh! oui, tu dois la connaître, puisque cette dame est la sœur de ton mari.

— Sœur indigne et sans honneur, puisqu'elle a accepté l'amour d'un homme qui a trahi sa patrie et s'est fait l'esclave de nos ennemis!

— Mais cet homme était roi, dit la comtesse Zamoiska en haussant les épaules. Comme amant, d'ailleurs, Stanislas est très-séduisant, et la belle Kannizka l'aimait avec tant de passion, qu'elle fut inconsciemment lorsqu'elle le vit, — chose inévitable! — commencer à se refroidir dans son amour.

— Ah! elle a donc trouvé son châtimement! le roi l'a abandonnée! s'écria la comtesse Wielopolska d'un ton presque joyeux.

— Non pas, ma chère Anna! Tu ne crois sans doute point ta belle-sœur assez bête pour jouer le rôle d'une Didon! Elle a puni le coupable avant qu'il eût péché, pour ainsi dire. Pressentant que le roi l'abandonnerait peut-être un jour, elle l'a prévenu en nouant une liaison avec le prince Reppin.

— Avec Reppin! s'écria Anna épouvantée, avec l'envoyé de la czarine?

— Avec lui-même. Ah! mon cœur, que n'a-tu vu le désespoir du roi en apprenant la trahison de sa maîtresse! Il faut convenir aussi que c'était un peu méchant à elle de donner pour successeur à Stanislas l'homme qui, assure-t-on, le remplace aussi sur le trône et est devenu en réalité le véritable souverain de la Pologne. Mais le roi était charmant dans le désespoir amoureux: il essayait de tous les moyens pour se reconcilier avec la comtesse, il allait comme un troubadour lui donner des sérénades sous ses fe-

paitements égaux, du 21 février au 21 novembre.

Le nouvel emprunt ne grève pas nos finances, il les dégage au contraire, en faisant disparaître du compte de la dette flottante 300 millions dont le service ne pouvait pas, dans les temps actuels, coûter moins de 5 0/0, et les consolide au taux de 4.50 0/0. Nos budgets ne subissent donc aucune charge nouvelle, nos découverts redescendent au chiffre que nous avaient légué les gouvernements antérieurs, et la dette flottante retrouve toute son élasticité.

(Constitutionnel.) AUGUSTE VITU.

On lit dans le *Moniteur* :

Les nouvelles du Mexique arrivées par la voie anglaise portent la date du 13 décembre, de Silao, où se trouvait le quartier-général, et du 1^{er} janvier de la Vera-Cruz.

Le général en chef rend compte au ministre de la guerre que la division Douay a exécuté, sans coup férir, sa marche par Celaya et San Miguel Allente sur Guanajuato, où il est entré le 9 décembre, aux acclamations de la population, et principalement de la partie indienne. Le général Douay, laissant dans cette ville le colonel Aymard, du 62^e avec 1,000 hommes de troupe, s'est porté avec sa division sur Silao, où il est entré le 12.

Le général de Castagny, arrivé le 6 décembre à Celaya, avec sa 2^e brigade et ses différents services, en est reparti le 7 pour rejoindre le 8, à Salamanca, le général en chef, qui l'a dirigé sur Yrapuato, où il a été reçu avec enthousiasme, et de là sur Silao, Léon et Lagos, où il arriva le 16.

Le général Bazaine, avec la brigade, aux ordres du général du Barrail, a quitté Celaya le 7 décembre pour se porter sur Salamanca qui, à son approche, a été évacuée par 200 cavaliers. Le lendemain il a poussé une reconnaissance sur la vallée de San Yago, à 23 kilomètres au Sud de Salamanca, sur la rive gauche du Rio de Lerma, que les renseignements signalaient comme occupée par l'ennemi; mais à son arrivée il apprit que cette vallée avait été abandonnée.

Cette reconnaissance avait aussi pour but de profiter des nombreuses ressources que présentent les haciendas de cette contrée. Le général a organisé à Salamanca, qui est un nœud de routes, un réduit solide pour y laisser provisoirement les grands parcs de l'artillerie et du génie, et il a utilisé à cet effet un grand couvent dans lequel trois compagnies sont bien installées pour la défense. Le 11, il a quitté Salamanca pour se rendre le même jour à Yrapuato, le 12 à Silao où il reste deux jours, arrive le 14 à Léon, le 15 à Jaramo, et le 16 à Lagos.

L'état sanitaire des colonnes expéditionnaires est des plus satisfaisants. Les approvisionnements sont parfaitement assurés, et, sauf de très-rare exceptions, les troupes ont toujours trouvé à vivre sur le pays.

Un service télégraphique relie actuellement Orizaba avec Mexico. Deux autres lignes, l'une de Mexico à Queretaro, l'autre d'Orizaba à Vera-Cruz vont être prochainement installées.

Dans les terres chaudes la situation politique va sans cesse en s'améliorant; les populations demandent des armes, les gardes nationales s'organisent.

A Vera-Cruz le développement du commerce continue, de nombreux convois partant

nères, il lui écrivait les lettres les plus tendres, il la conjurait de lui accorder une entrevue. Tout cela en vain! Elle demeura inexorable, elle lui ferma sa porte et elle continua d'entretenir ouvertement une liaison avec Reppin. Le roi resta longtemps inconsolable. Pour se distraire il ordonnait des fêtes, il passait au jeu des nuits entières, il allait tous les soirs au théâtre, il organisait des bals masqués et des parties de trénaux; mais on voyait bien qu'au fond il était toujours triste; et si la belle chanteuse Tissona n'était enfin parvenue à le consoler, il serait mort d'un désespoir d'amour.

— Ainsi il se consola! dit ironiquement Anna. Il a trouvé sa gaieté, il donne des fêtes, il danse, il joue, ce bon roi de Pologne; et pendant ce temps-là, les plus nobles des Polonais versent leur sang dans des combats désastreux contre les amis de leur roi, et l'infortunée Pologne expire, et elle tombe dans l'esclavage et sous le Knout russe, O Stanislas, Stanislas, la Pologne te demandera compte un jour devant le trône de Dieu; les héros que tu as envoyés à la mort te demanderont ce que tu as fait de leur patrie et de son indépendance!

— Vraiment, ma chère Anna, à l'entendre, on te croirait complice des confédérés, qui ont commis un si terrible attentat sur notre bon souverain!

— Quel attentat? demanda la comtesse en palissant.

— Et bien, l'attentat aux jours de Stanislas, entrepris tout récemment par Lukawski, Strawinski et Kosinski. Tu n'en es pas instruite?

— Non, je l'ignore tout à fait, dit Anna, les membres agités d'un tremblement fiévreux. Je t'en supplie, raconte-le-moi. Quand et par qui a-t-il été commis?

— En effet, tu ne peux guère en être informée; il ne remonte qu'à la veille de mon départ, et je suis venue en poste.

de cette ville pour Mexico sillonnent la route; malgré cet écoulement les magasins de la Soledad et de Vera-Cruz regorgent de marchandises.

Les travaux du chemin de fer sont poussés avec activité. Les terrassements atteignent Cameron, à 20 kilomètres de la Soledad, et tout porte à croire qu'au mois d'avril prochain la voie ferrée atteindra les montagnes de Chiquihuite.

M. de Montholen, le nouveau ministre de France au Mexique, est arrivé avec sa famille à Vera-Cruz par le paquebot anglais du 29 décembre, et M. de Saligny, ancien ministre, était arrivé à Vera-Cruz pour s'embarquer sur le paquebot anglais, qui apporte ce courrier.

DE L'INDUSTRIE VINICOLE

Notre article, publié la semaine dernière sur l'industrie vinicole a provoqué, — nous en sommes très heureux, — quelques observations de la part de M. Limayrac, conseiller général du Lot. Il nous a été impossible, faute de temps, d'insérer sa lettre dans notre dernier numéro; nous nous faisons un devoir de la mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

Castelnau-de-Montratier, le 29 janvier 1864.

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai lu avec un vif intérêt l'étude sur la situation de l'industrie vinicole dans le département du Lot que vous avez publiée dans le dernier numéro de votre journal, et malgré que la contrée que j'habite ne se rattache que d'une manière secondaire à cette question, je n'en suis pas moins attristé des difficultés qui entourent cette industrie qui intéresse au premier chef notre département, comme vous le dites si bien.

» Les renseignements que contient votre travail ont le caractère d'une véritable révélation, révélation inquiétante, et il y a lieu d'espérer que votre appel aux hommes spéciaux, expérimentés, dévoués à leur pays, sera entendu, et que le vin renommé de Cahors sortira bientôt du délaissement dans lequel il est jeté. Je regrette de ne pouvoir apporter aucune lumière à vos recherches; mais mon inexpérience ne saurait m'empêcher de partager vos aspirations généreuses, de joindre mes faibles efforts aux vôtres en ajoutant une pierre à l'édifice commun de l'avenir de notre contrée, selon l'expression heureuse dont vous vous êtes servi.

» Aujourd'hui moins que jamais, dans le vaste conflit d'intérêts qui s'agit, on a le droit de garder pour soi une idée qu'on croit juste et qui peut être utile. Qui que nous soyons, gardons-nous bien d'imiter l'égoïsme du vieux Fontenelle: ouvrons notre main, si elle contient une vérité.

» Vous avez raison de dire, Monsieur le Rédacteur, que les faits que vous soumettez à l'appréciation de vos lecteurs expliquent l'annihilation qui pèse sur notre industrie-mère: ils dévoilent en effet son impuissance d'une manière éclatante et ils établissent avec évidence que le seul moyen d'échapper le danger qui nous enserre, c'est de nous affranchir d'une manière absolue de la pression malheureuse qu'exerce sur notre industrie la place de Bordeaux.

» Vous avez établi ce point d'une manière irréfragable, et il ressort des faits alarmants que vous avez signalés que Bordeaux est un centre industriel, oublieux des services rendus, presque ingrat à l'égard de nos contrées vinicoles qui ont alimenté si longtemps sa prospérité, sa richesse. Il découle de votre exposé que cette cité célèbre par ses fabriques de vins indigènes et hétérogènes vient de proscrire de ses laboratoires les vins de Cahors et ceux des alentours, c'est-à-dire ceux de la Dordogne, de Tarn-et-Garonne et beaucoup d'autres, pour donner ses préférences aux vins du Languedoc qui sont flasques, moins spiritueux, mais qui offrent l'avantage de fournir par leur couleur un élément inépuisable à ses préparations artificielles. Il eût été équitable peut-être d'ajouter que les producteurs des contrées desservies ne suivent pas toujours, — il m'en souvient du moins, — l'excellent précepte que vous leur donnez, et qu'ils ne laissent pas toujours leurs vins ainsi que la nature les leur donne; mais cela n'empêche pas que les fabricants

— Parle, je t'en conjure!

— C'est une longue et romanesque histoire. Les conjurés arrivèrent à Varsovie, déguisés en paysans. Ils étaient quarante, mais ils avaient pour chefs Lukawski, Strawinski et Kosinski. Le roi revenait d'une visite à son oncle, qui, comme tu sais, a son palais dans un faubourg. La nuit était obscure, et, par malheur, on n'éclaira pas toujours les rues de Varsovie. Tout à coup le roi est attaqué au centre même de la ville; son escorte à cheval s'enfuit, saisie de frayeur et le laisse absolument seul aux mains des conjurés. Ils l'arrachent de sa voiture, l'empoignent par le bras et l'entraînent, tout en jurant de le tuer s'il pousse un cri, s'il appelle à secours. L'héroïque prince se tait et se laisse emmener comme un vil criminel par ces infâmes, qui l'avaient pris au collet et qui le faisaient courir entre leurs chevaux, lancés au grand galop. Enfin, s'apercevant que le roi, épuisé de fatigue, ne peut plus avancer, ils lui donnent un cheval, et cette course effrénée continue dans la direction du bois de Bielani. Là, on le dévalise, et on ne lui laisse que ses habits et le grand cordon de l'Aigle-Blanc. Puis les conjurés se dispersent et vont annoncer à leurs complices que le coup de main a réussi et que le roi est assassiné; mais ils avaient chargé de ce meurtre Kosinski, laissé dans la forêt avec six d'entre eux.

— Après! après? s'écria Anna haletante.

— Son amie se mit à rire.

— La suite au prochain numéro.

de Bordeaux ne sont pas excusables de former une coalition contre nos industriels, et d'entourer notre département et les départements limitrophes d'une sorte de cordon sanitaire, en condamnant leurs industries à une véritable grève.

En agissant ainsi, la ville de Bordeaux abuse de sa force, de la liberté de transaction, et commet presque un crime de lèse-industrie. Malheureusement la situation humiliante qui nous est faite ne saurait être publiée par des protestations, encore moins par des théories, sans quoi nous essaierions de prononcer, selon l'usage, quelques paroles consolantes. Mais rien n'est implacable comme la réalité, et dans l'espèce qui nous occupe, il y a du vin délaissé qu'il faut trouver le moyen de vendre, et les plus beaux discours ne sauraient y suppléer.

Que faire, cependant? Recourir à vos sages conseils, Monsieur le rédacteur, suivre vos avis et secondier en même temps vos recherches.

Dirigez vos vins, nous dites-vous, vers le Centre et le Nord. — Rien de mieux, mais permettez-moi d'y ajouter le Midi, où les consommateurs ont une plus grande habitude de nos boissons. — Faites un plus grand établissement où chaque propriétaire viticulteur puisse déposer le vin en nature, tout au moins l'échantillon de sa récolte. — Hâtez votre réseau vicinal, dites-vous encore aux autorités départementales; améliorez les routes défectueuses, surtout celles qui sont utiles à l'industrie viticole. Ce conseil est sage et prévoyant, mais je le trouve un peu trop exclusif, et l'entente parfaite qui a régné jusqu'ici entre nos vins, commence à se troubler. L'industrie viticole est digne du plus grand intérêt, mais elle ne doit pas faire oublier les autres, et si on la dote de belles routes, il est bien juste que ses pareilles ne soient pas oubliées.

Cela dit, une autre question qui nous divise, se présente, la question de savoir s'il est opportun, s'il est prudent de poursuivre avec énergie l'exécution de la concession du chemin de fer de Cahors à Libos, c'est-à-dire à Bordeaux, qui a été obtenue.

Ici, Monsieur le Rédacteur, notre mésintelligence devient complète, et j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me permettre de redresser un petit écart de logique que le grand intérêt que vous portez aux contrées viticoles par excellence vient de vous faire commettre.

Les partisans de la ligne ferrée de Cahors à Libos avaient cédé à la pensée de resserrer les relations entre notre chef-lieu, la côte du Lot et Bordeaux, afin d'activer leurs échanges. Ce désir était naturel, et la détermination qui la suivit était jusqu'à présent raisonnable jusqu'à un certain point; mais en présence des faits excessifs qui viennent de se passer, à la vue de l'exclusion audacieuse dont Bordeaux frappe nos régions viticoles, on ne peut s'empêcher de regarder comme acte de prévoyance, de sécurité, de dignité pour notre département, de faire rapporter d'urgence le décret qui a sanctionné la ligne bordelaise. Cette ligne n'a plus de raison d'être, ce serait une arme à deux tranchants qui donnerait d'abord le coup de grâce à nos vignobles, et blesserait ensuite tout le reste, en privant à tout jamais de voie ferrée nos cantons du centre. Sa réalisation produirait donc un mal irréparable, et serait pour le département tout entier le plus grand de tous les malheurs.

En effet, pour diriger nos vins vers le Nord, le Centre et le Midi, comme nous venons d'en reconnaître la nécessité, ce serait faire fausse route, que de se diriger vers l'Ouest qui se montre si inhospitalier pour nous. Il n'y a qu'une manière d'arriver au but que nous poursuivons, c'est d'ouvrir tout simplement une ligne traversant le département du nord au midi. Une pareille voie pénétrerait dans le cœur du pays, elle réunirait le mouvement commercial, la vie des trois arrondissements en un seul faisceau, desservirait à la fois les rivières du Lot et de la Dordogne et ouvrirait des débouchés sans limites à tous leurs produits. Cette ligne rétablirait les anciennes relations commerciales fondées, il y a près de deux mille ans, par les voies romaines, et perpétuées jusqu'à nous par la route Impériale de Paris à Toulouse, pour tout dire en un mot, cette ligne sauvegarderait tous les intérêts, et assurerait un avenir propice à notre pays.

Hâtons-nous donc de porter le remède à la situation périlleuse qui nous est faite. Attaquons le mal dans sa source, c'est-à-dire dans Bordeaux, et puisque cette ville inhospitalière ferme ses portes à ses anciens alliés, levons à notre tour le pont-levis et coupons les vivres à l'ingrate. Répondons à son refus d'achat par le refus de nos produits, et du moment qu'il n'y a plus de visiteurs, portons à notre tour nos pas ailleurs, et partant plus de chemin de fer.

N'oublions pas que tout progrès, que toute amélioration est le fruit de longues années, et qu'il n'y a pas pour nous un moment à perdre. Ne cherchons pas à échapper à la triste réalité qui nous entoure, en nous berçant d'espérances impossibles, fondées sur une voie ferrée qui aura pour effet de livrer forcément la victime aux coups dont elle ressent déjà les blessures. Les départements, comme les peuples, marchent à l'affranchissement à travers des difficultés sans nombre, et ce n'est pas en suivant les éternels errements de la faveur que l'on peut améliorer leur sort. Imposons donc silence aux susceptibilités locales mesquines, rendons-nous aux avertissements providentiels que la place de Bordeaux vient de nous donner, et coupons résolument le mal à sa racine; il en est temps encore.

La faute qui se prépare est de celles qui sont sans remède une fois accomplies; conjurons-la si nous ne voulons assumer sur notre tête une responsabilité sans excuse, celle de condamner l'avenir de notre département à l'impuissance en le précipitant dans une impasse sans issue.

Après le cri d'alarme viennent les paroles d'espérance, Dieu veuille qu'elles soient entendues.

Agréés, etc. L. LIMAYRAC, Conseiller général du Lot.

Nous remercions sincèrement notre honorable correspondant des éloges flatteurs qu'il veut bien nous adresser, avant tout, de l'appréciation qu'il a bien voulu faire de l'objet si sérieux de nos préoccupations. — Un appel, fait d'une manière aussi opportune, aussi sincère, devait trouver de l'écho; l'idée féconde des améliorations proposées doit recevoir un puissant appui des personnes influentes qui l'auront adopté.

Cependant une divergence d'opinion se produit

au sujet d'un des moyens pratiques intéressés dans la cause, ou plutôt un malentendu semble se produire. — M. Limayrac voudrait que le projet de chemin de fer de Cahors à Libos fût désormais abandonné et que l'on demandât une ligne dans une direction plus favorable à l'industrie qu'il importe de protéger, de sauver. Il faudrait presque considérer comme une conséquence illogique le silence gardé par nous sur ce point!

Nous répondons d'abord: La concession du chemin de fer de Cahors à Libos est aujourd'hui un fait accompli, et l'option n'est plus en notre pouvoir. En second lieu, nous n'avons point limité nos aspirations à l'obtention d'une seule voie ferrée; nous avons dit aux hommes considérables de notre pays: Votre tâche n'est point terminée; la sollicitation pressante d'une seconde ligne de chemin de fer doit être la preuve de votre dévouement au pays, car la concession nouvelle qui lui serait faite serait le dédommagement le plus légitime à ses mécomptes passés.

Enfin, nous pouvons le dire, il faudrait se garder de repousser en ce moment le bénéfice de la concession déjà faite, dans la crainte que notre exigence ne fût, quant à l'exécution des engagements contractés, un prétexte d'ajournement indéfini. Pour trop ambitionner, il ne faut pas courir le danger de tout perdre. — Après tout, la direction provisoire imprimée à nos denrées vers l'ouest, une déviation de quelques kilomètres au travers de notre pays viticole-même, occasionneront-elles un préjudice tel que les conséquences en soient bien redoutables?

L. LAYTOU.

Chronique locale.

Le dernier bal de la Recette générale a été splendide. Trois salons avaient été affectés à la danse et encore s'y trouvait-on un peu à l'étroit, vu le grand nombre des danseurs. La soirée s'est prolongée bien avant dans la nuit, pleine de gaieté, d'animation et d'entrain.

Dans sa séance d'hier, le conseil municipal a disposé de deux des bourses destinées aux élèves qui suivent le cours d'enseignement professionnel en faveur de MM. Larribe (Jean) et Delsaud (Edouard).

Le Conseil municipal s'est réuni hier, mardi, pour dire son dernier mot sur la question de la Halle. Ce mot a été la solution la plus favorable aux intérêts moraux et matériels de la ville, la plus conforme aux aspirations des gens désintéressés.

L'édifice de la Halle sera construit sur les fondations déjà établies. La question de la vente ou de la démolition des immeubles dernièrement expropriés, placés entre la Halle et la rue Fénelon, demeure réservée.

Ainsi la ville fera face aux dépenses de construction à l'aide de ses ressources ordinaires, c'est-à-dire sans grever sa situation financière d'un nouvel emprunt. L'administration municipale demeure enfin libre d'ajouter à l'actif éventuel de son budget la valeur des immeubles, dont la conservation ne lui serait point utile; par suite, de donner satisfaction aux besoins que sollicite, au profit de tous les administrés, le principe d'une bonne justice distributive.

Liste des Jurés pour le premier trimestre des assises du Lot, année 1864.

- Layrac (Auguste), receveur de l'enregistrement, à Labastide-Murat;
- Brugalières (Louis-Camille), notaire, à St.-Denis;
- Lachèze-de-Murel (Joseph), avocat, à Martel;
- Delsol (Auguste-Louis), médecin, à Puy-l'Évêque;
- Rayssac (Alain-Joseph), propriétaire, à Figeac;
- Bonafous-Murat (Jules-Pierre-Armand), receveur des finances, à Gourdon;
- Grépon (Jean-Baptiste-Victor), propriétaire, à St.-Martin-de-Vers;
- De Lamberterie (Pierre-Louis-François), maire, à Cressensac;
- Teilhard (Arsène), licencié en droit, à Figeac;
- Trassy (Ernest), notaire, à St.-Céré;
- Palhassé (Adolphe-Alain-Louis), propriét., à Figeac;
- Bouygues (Clément), propriétaire, à Bétaille;
- Cipières (Joachim), médecin, à Figeac;
- Mouly (François), marchand, à Cajarc;
- Pradines (François-Joseph), notaire, à Limogne;
- Fouillade (Ferdinand), maire, à Montvalent;
- Fourgous (Léopold), avoué, à Figeac;
- Frayssé (Calixte), médecin, à Limogne;
- Laporte (Gaspard), propriétaire, à Labastide-du-Vert;
- De Sales (Hippolyte), notaire, à Figeac;
- Cadjergue (Léon), maire, à Lacapelle;
- Garrelou (Jean-Paul), propriétaire, à Tauriac;
- Besse (Thomas-Ed.), receveur particulier, à Figeac;
- Établié (Hugues-Clément), propriétaire, à Saint-Médard-Nicourby;
- Guary (Thomas), notaire, à Figeac;
- Ayzae (Frédéric), propriétaire, à Nozac;

- Demeaux (Jean-Désiré), docteur-médecin, à Puy-l'Évêque;
- Vayssié (Cyprien), maire, à Frayssinet;
- Serres (Jean-Marie-Aymard), médecin, à St.-Cirgues;
- Gizard (Guillaume), greffier, à Concorès;
- Pieuzal (Jean-Laurent), propriétaire, à Albas;
- Nadal (Jean-Baptiste-Denis), notaire, à Luzech;
- Combettes (Victor), propriétaire, à Frayssinet;
- Comte d'Armagnac (François-Casimir), propriétaire, à Cahors;
- Dubois de Gaudusson (Gaston), propriét., à Caillac;
- Vayssy (Jean-Roch), notaire, à Frayssinet-le-Gélat.

Jurés supplémentaires.

- Ligonié (Jean-Pierre-Edouard), vétérinaire, à Cahors;
- Molinié (Jean-Pierre), receveur de la navig., à Cahors;
- Poursillie (Victor), marchand, à Cahors;
- Guilhou (Charles), négociant, à Cahors.

THÉÂTRE DE CAHORS

En attendant *Jean Baudry et Montjoye* dont les journaux ont fait grand bruit, nous avons eu les *Pauvres de Paris*, de MM. Brisebarre et Nus. Ce long poème de la misère a vivement impressionné en peignant des souffrances qui n'ont rien de si particulier à la Capitale qu'on ne puisse les condoyer partout. Des situations poignantes, des saillies pleines de sens, des idées morales d'un ordre élevé, ont été chaleureusement applaudies. Le paupérisme est dès longtemps une des questions qui préoccupent le plus les penseurs, les artistes; et d'heureuses institutions dont le réseau s'étend chaque jour, prouvent qu'il est aussi l'objet de la sollicitude éclairée et constante du Gouvernement. Les héros de cette œuvre littéraire d'un mérite distingué sont de ces malheureux qui ont le tort déraisonnable de cacher leur dénuement comme un opprobre. Grâce au progrès pratique des vertus chrétiennes et sociales dont l'exemple part de haut, cette catégorie de pauvres si intéressante, difficile à connaître et à secourir, est plus cherchée que jamais.

Nous devons des éloges à M. Decroze pour son jeu original; à M^{me} Delmas qui a dit son rôle de mère avec distinction, et l'accent d'une sensibilité vraie; à M^{me} Delamare qui tire bon parti de tous ses rôles; à M^{me} St-Charles qui a brillé par des qualités en dehors de son emploi d'ingénue; à M^{me} Weis qui lance si bien un bon mot; à M. Maurice dont les notables progrès ont été applaudis, et à M. Renand, qui, dépoignant sa timidité, a été très-convenable dans un rôle de fripon enrichi, mêlé à toute l'action, comme le revers de la médaille de la probité malheureuse.

Un vaudeville, le *Caporal et la Paysse*, irréprochablement joué, a beaucoup égayé la fin de la soirée pouvait-il en être autrement avec un troupier comme M. Weis et un séducteur comme M. Ferrand?

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 30 janvier 1864.

- Philosophie.** (Section réunies.)
Version latine : 1^{er} Combes; 2^e Frankoual.
- Rhétorique.**
SECTION DES LETTRES.
Discours latin : 1^{er} Lagarrigue; 2^e Conderc.
- Seconde.**
SECTION DES LETTRES.
Thème latin : 1^{er} Bousquet; 2^e De Peyre.
- Troisième.**
Thème latin : 1^{er} Massé; 2^e Vialard.
- Quatrième.**
Version latine : 1^{er} Albert; 2^e Guérillot.
- Cinquième.**
Version latine : 1^{er} Pichard; 2^e Chouet.
- Sixième.**
Version latine : 1^{er} Daynard; 2^e Sol.
- Septième.**
Orthographe : 1^{er} Tardieu; 2^e Bergerol.
- Huitième.**
Exercices latins : 1^{er} Tulet; 2^e Bastide.
- Enseignement professionnel.** (Deuxième année.)
Mathématiques : 1^{er} Brunet; 2^e Thomas.
- Cours préparatoire.** (Troisième année.)
Orthographe : 1^{er} Cayla; 2^e Michelet.
- Orthographe :** 1^{er} Depeyre; 2^e Castanet. (Première année.)
Orthographe : 1^{er} Delfour; 2^e Delard.

Le Proviseur, LAPRADE.

Tribunal de simple police de Cahors.

Audience du 29 janvier 1864.

- 2 Charretiers condamnés, l'un à 6 fr., l'autre à 2 fr., pour défaut d'éclairage.
- 4 Charretiers condamnés à 1 fr. chacun, pour abandon de leurs charrettes sur la voie publique.
- 2 Habitants à 1 fr. chacun, pour grattage de bois sec dans le bien d'autrui.
- 1 Limonadier à 1 fr., pour fermeture tardive.
- 1 Roucher à 1 fr., pour n'avoir pas couvert la viande venant de l'abattoir.
- 2 Habitants à 1 fr., pour dépôt de décombres sur la voie publique.
- 1 Habitant à 1 fr., pour n'avoir pas éclairé des arbres déposés sur les Boulevards.
- 1 Charcutier à 1 fr., pour avoir abattu un cochon dans une maison et non à l'abattoir.
- 1 Roulier à 6 fr., pour avoir conduit un cheval au galop sur les Boulevards.
- 1 Habitant à 6 fr., pour abandon de son mulet en allant à l'abreuvoir.
- 9 Habitants à 1 fr., pour défaut de balayage.
- 6 Habitants à 1 fr., pour jet d'eau par la fenêtre.
- 4 Jeunes gens à 1 fr. chacun, pour avoir chanté, crié ou fumé au théâtre.
- 1 Un aubergiste à 3 fr., pour fermeture tardive, et

15 fr. d'amende et un jour de prison, pour bruit et tapage nocturnes.
7 Jeunes gens à 11 fr. chacun, pour bruit et tapage nocturnes.

Une comète découverte le 28 décembre dernier, par Respighi, s'approche rapidement de la terre, et deviendra probablement visible à l'œil nu. Elle atteindra en février sa plus petite distance de nous, qui sera de 24 millions de kilomètres. C'est probablement la même qui a été observée en 1811. En ce cas, sa période serait d'un peu moins de cinquante-trois ans.

Une circulaire administrative rappelle aux maires des départements que des sociétés chorales, instrumentales ou autres, sont soumises à l'autorisation préalable exigée par l'art. 291 du code pénal, et par celles d'entre elles qui n'auraient pas satisfait aux prescriptions de la loi, doivent immédiatement régulariser leur position.

A cet effet, elles devront adresser au préfet de leur département, avec leur demande :

- 1^o Leurs statuts; 2^o leur règlement; 3^o la liste des membres qui les composent, le tout en double expédition.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 31 janvier 1864.

- 17 Versements dont 3 nouveaux... 2630^{fr}
 - 21 Remboursements dont 8 pour solde. 4495^{fr} 58
- Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Départements.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« L'imagination des riverains du canton de Saint-Macaire est en ce moment très-fortement en éveil par le fait d'une pêche vraiment extraordinaire qui vient d'avoir lieu à Saint-Pierre-d'Aurillac.

« Le 5 du courant, le sieur Canot, pêcheur, retira de ses filets un barbeau d'une longueur de quarante-cinq centimètres.

« Ce poisson, plein de vigueur, portait entre les ongles et les premières nageoires un anneau d'or traversant les chairs de la nuque et pendant au-dessous de la gorge.

« Cet anneau est d'une grosseur de deux millimètres; il mesure une circonférence de vingt centimètres.

« Son jeu est parfaitement libre; il tourne à volonté dans les chairs du poisson, qui sont cicatrisées tout aussi bien que des cartilages d'oreilles humaines façonnés par des boucles portées depuis longues années.

« Ce qu'il y a vraiment de remarquable, c'est que ni la chair ni la peau du poisson ne portent aucune cicatrice extérieure et qu'on cherche vainement sur l'anneau la moindre trace de soudure.

« Depuis combien de temps ce fils de la Garonne porte-t-il cet ornement inusité? — Il y a bien des années sans doute, car l'anneau en question est très-usé, et son usure indique des frottements répétés sur les cailloux du fleuve.

« Grande a été l'émotion dans tout le pays; ça été un pèlerinage incessant de Saint-Macaire et des communes voisines pour visiter le barbeau merveilleux.

« Les imaginations ont fait encore bien plus de chemin que les jambes des habitants des deux sexes :

« Les bonnes femmes y voient une manifestation miraculeuse; elle parlent mystérieusement. — D'autres, plus positifs, y voient une expérience tentée pour déterminer l'accroissement progressif du poisson dans quelque vivier d'où il se serait échappé; d'autres y voient l'œuvre de quelque esprit fantaisiste; d'autres, enfin, plus discrets, y voient de tout un peu, sans y voir rien du tout que le fait très-singulier et très-véridique que nous livrons à l'examen des curieux et à la sagacité des amateurs d'énigmes.

« Le poisson qui préoccupe si vivement les imaginations du bon pays de Saint-Macaire se trouve dans le vivier d'une habitation voisine du chef-lieu, où l'on peut le visiter librement.

Le 23 janvier courant, la commune de Durance a été le théâtre d'un déplorable accident Jean Bérètti, bouvier, âgé de 22 ans, parti de la commune de Fargues, dans la soirée, en compagnie de ses deux aïeuls et de quelques autres personnes, pour se rendre à Durance. Il conduisait sa charrette sur laquelle se trouvait un lit de noce. Chemin faisant, soit fatigue, soit effet des libations offertes à Bacchus, nos voyageurs se trouvèrent dans la nécessité de monter sur le véhicule. Bérètti se plaça sur le timon, et pour faire prendre à ses bœufs une allure plus vive, il les piquait de temps en temps de la pointe de son couteau. Mais à un certain moment il perdit l'équilibre et tomba sous la charrette dont une roue lui passa sur la tête. Tous les soins qui lui furent don-

nés ont été inutiles; le malheureux est mort au bout de quelques minutes sans proférer un seul mot.

(Journal de Lot-et-Garonne).

Une centenaire, la nommée Jeanne Guinot, connue généralement sous le nom de *Petite-Jeanne*, est morte mardi à Périgueux. Elle était née le 16 janvier 1764, aux Isards, paroisse de la Cité, où habitait ses parents, honnêtes cultivateurs.

Cette vieille femme était très-connue dans notre ville, et y jouissait d'une grande sympathie, résultat naturel de la conduite honnête qu'elle n'a cessé de mener pendant tout le cours de sa longue existence. Elle a conservé jusqu'à ces derniers moments l'usage complet de ses facultés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

On lit dans l'Italie du 28 janvier :

Voici le texte de la réponse faite par Pie IX à l'Adresse qui lui a été présentée, le 18 janvier, et qui a été lue par M. Mercier de Lacombe et non par M. le duc Scotti, comme le disait une correspondance adressée de Rome à la Gazette officielle de Venise :

« Les paroles si pleines de tendresse que vous venez d'entendre, mes chers fils, et qui donnent à mon pauvre cœur une force nouvelle pour soutenir, jusqu'à la fin, le droit, la justice et la vérité, ces paroles ne sont que l'écho de tout ce que l'Eglise, le Pape, la Religion ont fait entendre au monde.... »

« C'est l'écho de cette voix de justice et de vérité que les apôtres et leurs successeurs ont lancé dans tous les siècles, dans tous les temps et même aux temps où nous vivons. L'apôtre saint Pierre, comme l'a dit saint Léon, en venant à Rome, montrait une foi plus grande et plus courageuse que lorsqu'il marchait sur la mer; plus grande, parce qu'il entraînait dans une ville qui n'était alors qu'une forêt de bêtes farouches et indomptables; mais peu à peu, en écoutant la voix de l'apôtre de Jésus-Christ, ces bêtes farouches sont devenues des agneaux obéissants et bons. Dès la première heure, saint Pierre envoya en Umbrie saint Brice, et dans la Romagne saint Apollinaire.

« Les habitants de ces contrées vivaient en ce temps dans la barbarie et le paganisme. Je ne sais s'il était, dès-lors, dans les desseins de Dieu de donner ces provinces à l'Eglise comme un patrimoine, mais je sais que l'Eglise les possède à présent, qu'elles ne sont que confiées au pape, et ce que je sais par dessus tout, c'est que je ne consentirai jamais à aucun abandon, ni à aucune honteuse transaction. Je termine, mes chers fils, en vous accordant ma bénédiction apostolique. Mais je tiens à dire pourtant que si je désire garder ces provinces, ce n'est pas pour être roi. Assez de gens feignent de croire que le pape ne veut être que roi.

« Non, je les garde parce que tel est mon devoir, parce qu'il est de nécessité, dans l'ordre de l'Eglise, qu'elle conserve ce que la Providence lui a donné. Mon ambition de pape est d'être le digne successeur des apôtres, de maintenir dans le royaume l'esprit de foi et d'amour, d'enseigner aux peuples l'obéissance et aux princes l'amour et le respect du droit et de la justice.

« Voilà pourquoi le pape a besoin de garder son royaume! Et que sont les royaumes de la terre? Une misère, une misère! Mais ce qui est à moi, personne n'a le droit d'y toucher, et jusqu'à la fin, je ferai entendre cette voix de justice et de vérité! Écoutez donc la voix des apôtres de Jésus-Christ, mes très-chers fils.... Que Dieu vous bénisse tous, et vous fasse vivre chrétiennement, aussi heureux que possible dans cette vallée de misères. »

POLOGNE.

On lit dans la Gazette de Breslau :

Le chef d'insurgés Domkowski, fait prisonnier à

Blonie, dans le palatinat de Mazovie, a été amené à Varsovie et écroué à la citadelle.

Un détachement de cavalerie polonaise s'est montré à Sablonna, à six lieues de Varsovie.

Berlin, 29 janvier.

La Gazette nationale d'aujourd'hui annonce que les insurgés polonais ont livré récemment deux combats avantageux aux Russes; à Naszow, dans le palatinat de Sandomir, et à Ilza, dans celui de Radom. Dans ce dernier, ils étaient commandés par Bossak.

MEXIQUE.

Les avis du Mexique portent que les troupes de Juarez ont été complètement battues à San-Luis et à Morella, par les troupes mexicaines, sous les ordres de Marquez et de Mejia. Juarez s'est échappé avec trois de ses compagnons. Les vainqueurs sont à sa poursuite.

— On a des avis du Mexique du 2 janvier. La défaite des troupes juaristes est aussi complète que possible. On leur a fait 2,000 prisonniers et on a pris toute leur artillerie. Trois bataillons juaristes sont passés du côté des troupes mexicaines impériales.

Deux généraux de Juarez, Uriaga et Beriozabal, ont été également battus.

On mande de San-Domingo, le 12 janvier, que les Espagnols ont obtenu de nouveaux succès contre les insurgés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

Catastrophe épouvantable

L'Atrato, apporte d'Amérique la nouvelle d'une catastrophe épouvantable arrivée à Santiago, capitale du Chili, le 8 décembre dernier, fête de l'Immaculée Conception. Ce jour-là une foule considérable était réunie à l'église de la Lampa. Il y avait environ 3,000 femmes, la plupart appartenant aux meilleures familles du pays, et quelques centaines d'hommes. Le service était à peine commencé que les bougies, placées au pied de l'image de la Vierge, communiquèrent le feu aux draperies. La flamme s'étendit rapidement à tout l'édifice. Une scène terrible s'ensuivit. La plupart des hommes s'échappèrent, mais il n'en fut pas de même des malheureuses femmes. Une pluie de feu tombait sur elles de la toiture embrasée. En quinze minutes deux mille perdirent la vie. Les cadavres carbonisés, retirés des décombres, remplissaient deux cents charrettes.

— Le Times a reçu de son correspondant de Santiago, sous la date du 17 décembre, des détails sur l'effroyable accident arrivé le 8, en cette ville, et dont la télégraphie nous a transmis la nouvelle. Deux mille êtres humains, la plupart des femmes, sont morts brûlés et ont été consumés en un quart d'heure, sans pouvoir recevoir aucun secours.

On était en train d'allumer les lampes autour de l'autel de la Vierge, lorsqu'une d'elles s'est renversée. Le gaz portatif s'est enflammé et le feu s'est immédiatement communiqué aux autres lampes, aux bougies, aux guirlandes et aux draperies. Tout le monde se précipita aux portes, mais la foule était si compacte que l'on s'étouffait au lieu de sortir. La confusion devint extrême. Un homme à cheval, lança son lazo dans la foule, des milliers de mains le saisirent et l'homme aidé de son cheval qui faisait de vigoureux efforts, réussit ainsi à arracher un certain nombre de victimes à la mort. Mais lorsqu'il lança son lazo pour la seconde fois, celui-ci se rompit. L'incendie avait fait de grands progrès, le feu s'était communiqué aux robes et aux chevelures des fem-

mes, la fumée les suffoquait. Ces malheureuses tombaient et brûlaient; c'était un spectacle horrible et hideux. L'église était une fournaise.

Les deux tiers environ des femmes brûlées sont des servantes ou des femmes du peuple. Un tiers au moins appartient aux principales familles de Santiago.

La consternation est si grande que, pendant plusieurs nuits personne n'a pu dormir. Il n'y a peut-être pas une famille à Santiago qui n'ait à pleurer la mort de quelque parent. Deux mille victimes en un quart d'heure dans un petit espace de 60 yards sur 30.

— A la fin de 1863, le catholicisme comptait dans les îles anglaises 1264 prêtres, 907 églises, 86 monastères, et 178 couvents.

— Dans une loterie du mois dernier, une des plus considérables de l'année, le grand lot étant de six millions de réaux, le prince Wolkonski, représentant à Madrid l'Empereur-Alexandre II, prit, sur les instances de son valet-de-chambre, un dixième de billet. Il a gagné trente mille piastres. Sur la prière de la princesse, sa femme, Hollandaise d'origine et catholique, cette somme a été remise au nonce du Pape, pour grossir le produit du denier de Saint-Pierre. De la part d'un schismatique, ce don est assez étrange.

— Le dernier recensement officiel fait à Rome en avril 1863 constate que la population s'élevait à 197,000 habitants, ce qui constitue sur les années antérieures à 1862 une augmentation de 3000 âmes qui s'explique par l'émigration napolitaine. Dans ce chiffre de 197,000 habitants, on compte 34 évêques, 1,457 ecclésiastiques séculiers, 2,569 religieux, 2,031 religieuses, 1,027 séminaristes et 5,175 militaires.

Société des Mines d'Argentella (DÉPARTEMENT DE LA CORSE) Concédées par décret impérial en date du 9 janvier 1856.

EMISSION

de 5,000 obligations de 500 fr. au porteur Et dont le capital sera garanti et remboursé directement par la Compagnie anonyme d'assurance sur la vie.

LA CAISSE PATERNELLE, 4, RUE DE MÉNARS.

Cette Compagnie ne sera engagée qu'envers les porteurs des obligations revêtues de la signature de son directeur et du cachet de la Compagnie.

TAUX DE L'EMISSION : 400 fr.

Payables : 100 fr. en souscrivant; 150 fr. au 1^{er} février; 150 fr. au 1^{er} mai 1864.

Lors de ce dernier paiement, la Société remettra au souscripteur le titre au porteur, revêtu de l'engagement de la Compagnie d'assurances.

Chaque obligation donne droit :

- 1° A 25 fr. d'intérêt annuel;
- 2° A une part proportionnelle, pendant 30 ans, sur les 10 p. 100 de bénéfices nets réservés d'après l'acte social;
- 3° Au remboursement aux taux de 500 fr. par voie de tirage au sort de la quinzième à la trentième année.

La souscription est ouverte :

A Paris, chez MM. PACINI et C^e, banquiers, 27, rue de Grammont.

Et à Cahors, chez MM. CANGARDEL et fils. Renseignements : au siège social, 97, passage des Princes, à Paris.

Un moteur-Lenoir, de la force de 2 chevaux, fonctionne chez M. Santi, opticien, rue St-Ferreal, Marseille.

Un moteur-Lenoir, de la force de 2 chevaux, fonctionne chez M. Dupriez, tourneur, 43, rue Traversière St Antoine, Paris.

Un moteur-Lenoir, de la force de 2 chevaux, fonctionne chez M. Cantzel, boulanger, 4, rue St Laurent, Bauvais.

37 années d'un succès toujours croissant attestent la merveilleuse vertu médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelait, à si juste titre, un remède béni, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines viciées, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinet, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

1 ^{er} février 1864.			
	au comptant :	Dernier cours.	Hausse. Baisse.
3 pour 100	66 05	» » » 40
4 1/2 pour 100	95 10	» » » 40
2 février.			
3 pour 100	65 90	» » » 45
4 1/2 pour 100	95 20	» » » 40
3 février.			
3 pour 100	66 20	» 30 » »
4 1/2 pour 100	95 05	» » » 45

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 1^{er} février 1864.

Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment	896	1 ^{re} q. 49 37 2 ^e 18 38 3 ^e 17 50	78 k. 240
Maïs	370	65	41 97

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE :

Bœufs, 1620. Chevaux, 38. Mulets, 25. Anes, 30.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 31 janvier Malaret (Marguerite), à Birou.
- 31 — Mercié (Louise), port Bullier.
- 4^{er} février. Arnaudet (Marie), et Arnaudet (Catherine) (jumelles), aux Junies
- 2 — Pécout (Marie-Jeanne), rue de l'Université.
- 2 — Cros (Marie-Anais), rue St-Pierre.

Mariages.

- 1 — Barthélemy (Jean-Pierre), boulanger, et Bouyssou (Jeanne), sans prof.
- 1 — Cabanes (François) dit Bessac, tonnelier, et Besse (Victorine), couturière.
- 3 — Faurie (Antoine), cult., et Baudel (Antoinette), sans prof.
- 3 — Costes (Jean), gendarme, et Coudere (Marie), sans prof.
- 3 — Agard de Roumejoux (Louis-Raphaël-Anatole), et Garrigue de Flaujac (Marie-Marthe-Isabelle), prop.

Décès.

- 1 — Due (Marie-Angélique), sans prof., 75 ans, veuve Richard, place au Bois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iodure de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. Fabbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

AVIS

M. Séguela, horticulteur, à Cahors, prévient les propriétaires qu'il tient à leur disposition un homme très-expérimenté pour tout ce qui a rapport à la taille des arbres. Longtemps employé dans les jardins d'arboriculture de M. Hardy de Paris, ce tailleur donne aux arbres fruitiers les formes les plus gracieuses et les plus avantageuses pour la fructification. M. Séguela ne doute pas un instant que les propriétaires, amateur du progrès, en ce qui touche l'arboriculture, ne s'empressent de mettre à profit les connaissances de cet intelligent praticien.

C. BERGER

Marchand de Toiles

A CAHORS

A l'honneur d'informer le public, qu'ayant fait l'acquisition de toutes les marchandises du sieur Delmas, marchand de toiles, il se trouve avoir une quantité considérable de marchandise.

Pour en faciliter l'écoulement, il vendra, — malgré la forte hausse, — aux prix anciens.

A VENDRE OU A ÉCHANGER

Une Métairie, située à Auti, d'un seul tènement et d'une contenance de 8 hectares, toute propre à la culture du sainfoin, avec Maison d'habitation en pierre de taille.

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

Facilités pour le paiement.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE

SUR TOUTE SORT D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PÉTROLE

LEPETIT J^{ne}

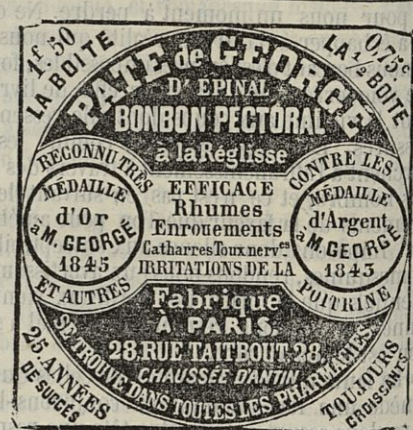
Rue de la Liberté, à Cahors.

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord

Assortiment de fusils Lefauchaux et autres systèmes. — Articles de chasse.

— Réparations d'armes garanties. Dépôt de Feux d'artifice de Paris. — Articles d'Illuminations.



AVIS

- Tilburys à quatre ressorts..... 280
- Jardinières à quatre ressorts..... 280
- Petites voitures, bien finies..... 450

Tous genres de voitures dans les mêmes conditions de prix. Garantie d'un an. S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, sellier, harnacheur, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

GASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.